

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2019
**DEPLOIEMENT DE LA SIMULATION EN SANTE EN NOUVELLE-
AQUITAINE**

SOMMAIRE

I- CONTEXTE.....	3
II- DEMARCHE REGIONALE	3
II-1 OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE.....	3
II-2 PROMOTEURS ELIGIBLES	4
II-3 NATURE DES PROJETS.....	4
II-4 LIVRABLES.....	4
III- MODALITES DE REPONSE ET CALENDRIER.....	4
III-1 SELECTION DES PROJETS.....	4
III-2 MODALITES DE REPONSE.....	5
III-3 CALENDRIER.....	5
III-4 CONTACTS	5



I- CONTEXTE

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »¹.

Elle est considérée comme une méthode pédagogique incontournable dans le développement des compétences, l'évaluation des pratiques et la gestion des risques en soins tant en formation initiale des futures professionnels intervenants dans le domaine de la santé, dans leurs différents champs d'interventions (ambulatoire, hospitalier, médico-social) que dans le cadre du développement professionnel continu (DPC). Comme le précise le *Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins* (PROPIAS), la simulation est une méthode particulièrement adaptée pour l'apprentissage des bonnes pratiques en termes de sécurité des soins, au travers notamment de la reconstitution d'accident qui permet d'entraîner les équipes à la détection et à la récupération des erreurs ainsi qu'à leur analyse *a posteriori*.

L'instruction du 19 novembre 2013 relative au déploiement de la simulation en santé rappelle qu'il est nécessaire « de mobiliser les acteurs et de favoriser par un accompagnement financier le développement de structures, organisations et programmes de simulation répondant à des critères de qualité ». Il y est précisé que « les initiatives soutenues par l'ARS cherchent à allier qualité du projet pédagogique et du modèle économique, s'appuyant sur les recommandations de la HAS ».

Le Projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2023 fixe comme priorité pour développer la culture de sécurité, le renforcement des connaissances et compétences des professionnels de santé grâce à l'utilisation de la simulation en santé pour les former à la gestion d'un événement indésirables graves associés aux soins (EIAS).

II- DEMARCHE REGIONALE

II-1 OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'ARS lance un appel à candidature dont l'objectif est d'accompagner le développement et la mutualisation d'actions de simulation (à visée régionale et territoriale) au profit des professionnels et/ou des usagers du système de santé de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle sera particulièrement attentive à ce que les actions de simulation proposées :

- soient accessibles au plus grand nombre : professionnels exerçant dans les différents secteurs de la santé – hospitalier, médico-social, premier recours (MSP, réseaux, etc.) – ainsi qu'aux usagers ;
- puissent être déployés et/ou mutualisés sur plusieurs établissements et/ou reproductibles à grande échelle ;
- prévoient la possibilité de mise en œuvre au plus près du lieu d'exercice des soignants (simulation *in situ*) ;

¹ Haute autorité de santé. Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé. Evaluation et amélioration des pratiques. 2012.



- soient éligibles, si applicable, au dispositif de développement professionnel continu (DPC) ;
- concernent la prise en charge (prévention et/ou traitement) des risques les plus critiques.

II-2 PROMOTEURS ELIGIBLES

L'appel à candidature s'adresse à toutes les structures, publiques ou privées, proposant des actions à visée pédagogique et utilisant des techniques de simulation en santé et de *e-learning* pouvant être déployées en région Nouvelle-Aquitaine.

II-3 NATURE DES PROJETS

➤ Thématiques

Les projets concernent tout ou partie des champs de la santé (MCO, HAD, SSR, santé mentale, ESMS, soins de proximité...).

➤ Priorité de l'année 2019

L'appel à candidatures 2019 de l'ARS Nouvelle-Aquitaine vise à soutenir en priorité les actions en faveur :

- de la gestion des risques liés aux événements indésirables graves associés aux soins ;
- du renforcement des centres universitaires de simulation pour le développement de l'offre de formation continue ;
- de la coordination et de la mutualisation des plateformes.

II-4 LIVRABLES

Les projets doivent être adressés via une plateforme de dépôt des dossiers en remplissant le questionnaire à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/16eae8-83e2-4b8a-ac1d-37ec95176062>

III- MODALITES DE REPONSE ET CALENDRIER

III-1 SELECTION DES PROJETS

Afin de sélectionner les projets susceptibles d'être retenus au plan régional, l'ARS s'appuiera notamment sur le *Comité régional de simulation en santé*, instance qui comprend des représentants de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, des acteurs régionaux de formation par simulation en santé (universités, instituts de formation), des professionnels de santé et des usagers.

Pour retenir les candidatures, plusieurs critères seront pris en compte :

- la description détaillée du projet à l'aide du dossier type ;
- la cohérence du projet avec les priorités fixées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- le potentiel de mutualisation inter-établissements et de diffusion au plus grand nombre ;
- le pilotage du projet par un professionnel formé à la simulation en santé ;
- la soutenabilité financière du projet.



III-2 MODALITES DE REPONSE

L'ARS pourra subventionner tout ou partie des projets retenus en fonction du budget total de l'action et des cofinancements attendus. Le financement alloué n'a pas vocation à soutenir les frais de personnels et à être pérenne. La subvention sera versée, le cas échéant, en une seule fois.

Les projets retenus pourront faire l'objet d'une valorisation, notamment par la mise en ligne d'informations sur le site internet de l'ARS à la rubrique « Professionnels et opérateurs de santé/Qualité et sécurité/Former et sensibiliser les acteurs de santé ».

Les subventions éventuelles émargeront sur l'enveloppe du Fonds d'intervention régional (FIR).

III-3 CALENDRIER

Les candidatures devront être adressées à l'ARS Nouvelle-Aquitaine **avant le 30 avril 2019** par voie dématérialisée.

III-4 CONTACTS

Direction de la santé publique :

- Delphine FLESCQ – Chargée de mission au Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements - Direction de la santé publique (DSP) – delphine.flescq@ars.sante.fr - 05 57 01 44 11
- Bernard TABUTEAU – Médecin conseiller - Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements – DSP – bernard.tabuteau@ars.sante.fr - 05 57 01 44 76

